

*Impôt sur le revenu—Loi*

Le Parlement voudra savoir quel genre de programme d'emprunt s'applique, et d'où viendra l'argent. Quelle proportion de cet argent sera emprunté sur les marchés financiers étrangers? Ce faisant, dans quelle mesure l'avenir du Canada sera-t-il hypothéqué auprès de prêteurs étrangers? Si, par ailleurs, nous devons emprunter une partie de cet argent au Canada, dans quelle mesure cela aura-t-il pour effet de faire grimper les taux d'intérêt déjà élevés chez nous? Si nous empruntons ces sommes très considérables—et les journaux d'aujourd'hui parlent d'un emprunt de 1.5 million de dollars contracté pas plus tard qu'aujourd'hui—si le gouvernement met la main sur ces capitaux excédentaires que les Canadiens ont épargnés, que restera-t-il au secteur privé? Quels taux d'intérêt le secteur privé devra-t-il payer pour utiliser cet argent?

Je pense que la Chambre n'approuve pas que le gouvernement dépense et emprunte sans compter et qu'elle exige l'établissement d'une politique financière responsable qui contribue à renforcer plutôt qu'à affaiblir le Canada en tant que pays important du monde occidental. Voilà pour le pouvoir d'emprunt que contient le bill. Je traiterai maintenant de l'ensemble des dispositions visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Quand on parcourt les dispositions de ce bill et plus particulièrement la motion des voies et moyens—et je dois admettre que j'ai quelque difficulté, comme la plupart des députés, j'en suis certain, à analyser de façon détaillée cette fiscale—on doit reconnaître un certain mérite au ministre des Finances, puisqu'en ce qui touche aux dispositions à caractère administratif, il a eu l'intelligence de reprendre en grande partie les propositions du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), dont la perspicacité en matière financière est bien connue.

Cependant, on observe quelques lacunes très graves. Aveuglés par leur convoitise sans borne des deniers du contribuable, nos collègues d'en face ont oublié complètement les aspects humanitaires du budget Crosbie. Dans leur désir effréné de contrôler toujours davantage la vie quotidienne des citoyens canadiens, ils ont délibérément laissé de côté les mesures du budget Crosbie qui auraient renforcé le secteur privé et aidé les petits investisseurs.

Jetons un coup d'œil sur quelques-unes de ces omissions. J'aimerais d'abord mentionner, bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'une omission, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, étant donné qu'un certain nombre d'orateurs de ce côté-ci de la Chambre y ont fait allusion. Passons aux autres omissions, dont la plus importante est probablement le crédit d'impôt à l'énergie qu'aurait adopté le gouvernement conservateur s'il n'avait pas été défait il y a un peu plus d'un an. Les Canadiens de tout le pays et les députés doivent admettre que le prix de l'énergie ne peut pas ne pas augmenter. C'est inévitable, inéluctable. Le budget Crosbie proposait des mesures conçues pour soulager le fardeau infligé dans une mesure disproportionnée aux moins fortunés. Il n'en va pas de même du budget actuel ou des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis, qui affecte riches et pauvres sans distinction aucune.

Les dispositions à l'étude ne comprennent par les modifications que nous nous proposons d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, dont la déduction des frais hypothécaires qui aurait donné aux Canadiens la chance de devenir propriétaires

de leur maison, et stimulé l'industrie canadienne de la construction pendant la période creuse que nous traversons.

● (2100)

L'approche qu'adoptent les libéraux est totalement différente. En maintenant délibérément et inutilement des taux d'intérêt élevés, c'est le Canadien moyen qu'ils pénalisent et ils leur enlèvent tout espoir de jamais posséder leur propre maison.

J'en viens maintenant à deux omissions concernant les mesures que nous aurions prises pour encourager les investissements, et spécialement ceux des petits investisseurs Canadiens.

Permettez-moi tout d'abord de traiter de la question de l'investissement que constitue un régime enregistré d'épargne-retraite. Si vous vous souvenez bien, monsieur l'Orateur, c'était un programme en vertu duquel des dividendes imposables versés dans des REER n'étaient imposés qu'au taux des gains en capital plutôt qu'à celui de l'impôt sur le revenu si l'argent était retiré du régime. C'était une façon simple mais efficace de traiter les dividendes imposables provenant d'un REER, les petits investisseurs canadiens en auraient bénéficié, ce qui les aurait aidés à investir de l'argent dans l'industrie canadienne, permettant à celle-ci de financer l'expansion que nous souhaitons tous lui voir prendre.

Nous pourrions aussi parler du régime de placement en actions ordinaires canadiennes. Il serait peut-être bon que je rappelle aux députés en quoi consistait ce plan. Il s'agissait d'un plan qui devait être géré par une compagnie de fiducie selon les ordres de l'investisseur. Celui-ci n'aurait pas eu à payer d'impôts sur les gains en capitaux sur les actions canadiennes en vertu du régime jusqu'à ce qu'il les touche. Ç'aurait été en quelque sorte une forme de report d'impôt pour le petit investisseur canadien. En principe, lorsque celui-ci aurait retiré son argent, son taux d'imposition aurait été probablement inférieur à celui qui lui était appliqué lorsqu'il investissait. Ç'aurait donc été dans son intérêt, puisque non seulement il aurait pu reporter le paiement de ses impôts, mais il en aurait payé moins. Le régime visait à encourager les petits investisseurs canadiens à contribuer à l'essor du pays.

On ne retrouve pas dans la loi cette disposition du budget de M. Crosbie, probablement parce que le gouvernement s'oppose à ce que les Canadiens possèdent directement les entreprises canadiennes. Il ne veut pas que les citoyens canadiens possèdent leurs entreprises—et quand je dis «possèdent» cela veut dire qu'ils puissent en disposer à leur gré—parce qu'il a sa propre idée sur la nationalisation de l'industrie. Les libéraux veulent que l'industrie canadienne relève directement du gouvernement.

Je pourrais continuer mon énumération des mesures qui auraient pu aider les agriculteurs, les pêcheurs et les Canadiens en général, mais je pense que les députés se rendent maintenant compte qu'en l'occurrence, le gouvernement n'a pas péché par action, parce que les mesures qu'il a prises sont foncièrement bonnes. Mais si l'on songe à ce que l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a proposé il y a 14 mois, on s'aperçoit qu'il a plutôt péché par omission. Il a oublié de tenir compte des intérêts des Canadiens, que les mesures préconisées par M. Crosbie auraient bien mieux protégés.